

FOCUS

LE TRI DES BIODÉCHETS !

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Vous avez peut-être remarqué depuis plusieurs semaines, voir plusieurs mois, que de nouveaux dispositifs de collecte des « biodéchets » fleurissaient un peu partout. Il s'agit d'une évolution réglementaire qui impose cette collecte séparée pour réduire la production d'ordures ménagères. Il y a encore 2 ans, seuls les gros producteurs étaient concernés par cette obligation (écoles, hôpitaux, restaurants...). Au 1^{er} janvier 2024, c'est l'ensemble du territoire national qui doit être couvert par cette collecte séparée. Elle peut prendre plusieurs formes : le compostage individuel (pour rappel, le composteur est distribué par votre communauté de communes), éventuellement le compostage collectif (en pied d'immeuble par exemple), ou encore le point d'apport volontaire en ville. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre communauté de communes.

D'autre part, la semaine européenne de réduction des déchets SERD se tiendra prochainement (du 18 au 26 novembre), n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de votre communauté de communes pour connaître le programme des animations.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Sincères salutations,

Grégoire SUPER, Président du SITTOM-MI



ERREURS DE TRI ?

Tous les mois, une analyse de la composition de la collecte sélective (emballages) est réalisée sur le territoire du SITTOM-MI.

Des erreurs de tri sont observées. Elles entraînent des conséquences sur le traitement des emballages et la sécurité des agents de tri. Enfin, ces erreurs ont été transportées au centre de tri et triées... pour rien !

Les consignes de tri peuvent porter à confusion. Voici quelques rappels de ce qui ne doit pas être mis dans la collecte des emballages

- un sac d'ordures ménagères → dans les ordures ménagères
- une bouteille, un pot en verre → dans le conteneur pour les verres
- une paire de chaussures → dans une borne pour le textile
- un appareil électrique → à la déchèterie
- un stylo, feutre, surligneur → dans les ordures ménagères
- une couche → dans les ordures ménagères
- les restes de cuisine : épluchures... → dans le composteur ou le point d'apport volontaire pour les biodéchets

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier à la source leurs déchets alimentaires (*Loi AGECE de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire*). Également appelés **biodéchets** sur le territoire du SITTOM-MI, ces déchets alimentaires représentent environ un tiers des déchets mis dans les ordures ménagères. À l'échelle du SITTOM-MI, cela signifie que 30 % des ordures ménagères pourraient être valorisées pour leur matière organique, soit 50 kg/hab/an. Ces tonnes sont actuellement envoyées à l'Unité de Valorisation Énergétique de le Sourn où elles sont incinérées. Pourtant, ces déchets pourraient être **valorisés** pour faire de l'engrais (compost) ou être envoyés en méthanisation afin de produire de la chaleur, de l'électricité, du gaz (BioGNV, gaz de ville...) et du digestat pour l'agriculture. L'enjeu est de ne plus retrouver ces biodéchets parmi les ordures ménagères. Le SITTOM-MI en partenariat avec certaines collectivités ont mis en place un accompagnement « Mes éco gestes... pour aujourd'hui et pour demain » (projet soutenu par GRDF et la Banque des Territoires, avec le dispositif d'E3D). Peut-être avez-vous fait partie de cet accompagnement, qui vous a proposé, entre autres, de trier vos biodéchets ?

Les collectivités adhérentes au SITTOM-MI proposent des solutions aux usagers pour valoriser les biodéchets : *distribution de composteurs, lombricomposteurs, compostage collectif, collecte en points d'apport volontaire...* Renseignez-vous auprès de vos communautés de communes pour connaître les solutions existantes ou celles qui seront mises en place en 2024 !

Pensez à réduire le gaspillage alimentaire pour limiter vos biodéchets !



Infos pratiques :

Baud Communauté	02 97 39 17 09
Centre Morbihan Communauté	02 97 60 43 42
De l'Oust à Brocéliande Communauté	02 97 75 01 02
Ploërmel Communauté	02 97 73 20 96
Pontivy Communauté	0 800 21 21 06
Roi Morvan Communauté	07 57 68 42 46



ACTIONS & ANIMATIONS SUR VOS TERRITOIRES

Pontivy Communauté organise la troisième édition du **FORUM TERR'ENDRO**, les **25 et 26 novembre**, en même temps que le Salon de l'Habitat au **Parc des Expositions, à Pontivy**.



SAMEDI 25 : Une Bourse aux matériaux (voir détails page 3).

Une Conférence de ROB HOPKINS viendra ponctuer cette journée de 18h à 20h au **Palais des Congrès**. Co-fondateur du mouvement des « villes en transition ». La conférence portera sur l'importance de re-stimuler l'imagination et les pactes citoyens / collectivités pour dessiner un avenir commun réaliste, durable et enviable.

DIMANCHE 26, DE 10h À 18h : Journée Grand Public. Le forum prendra la forme d'une « MAISON » dans laquelle

différentes thématiques seront abordées, par pièce : *lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, valorisation des biodéchets, alimentation bio et/ou locale, conseils diététiques, cosmétiques et produits d'hygiène naturels, réduction des consommations d'eau, espace jeux responsables, impact du numérique, vêtements, gestion des déchets verts, compostage, biodiversité, jardinage au naturel, énergies renouvelables...*

À noter : une partie éco matériaux sera présente au sein du salon de l'Habitat, avec des ateliers de mise en œuvre au sein du FORUM.

À cette occasion **des ateliers et animations** se dérouleront toute la journée : *ateliers de fabrication de produits ménagers, de produits d'hygiène et cosmétiques naturels, de peinture naturelle, repair café, bourse aux jouets et aux vélos, stand de réparation vélo, atelier initiation à la poterie pour enfant et au tour pour adulte, fabrication d'une structure collective géante en carton...*

Plus de détails sur www.pontivy-communaute.bzh

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Atelier Oh les beaux cadeaux : l'art d'emballer son cadeau !

Dans le cadre de la SERD, Roi Morvan Communauté vous propose de découvrir d'autres façons d'emballer ses cadeaux. Plus besoin d'acheter du papier cadeau, souvent non recyclable ! Venez tester de nouvelles matières et techniques pour emballer vos cadeaux de manière personnalisée **tout en réduisant vos déchets**. Deux ateliers animés par The Family cocotte auront lieu à **Kernascléden** (salle de la mairie), le mercredi 22 novembre de 14h à 16h (atelier ouvert aux enfants accompagné d'un adulte) et à **Saint Tugdual** (salle associative, 3 rue du tilleul), le **vendredi 1^{er} décembre** de 18h30 à 20h30.

Gratuit, places limitées sur inscription au 07 85 05 18 79 ou par mail : preventiondechets@rmcom.bzh

Tout au long de l'année

Renseignement : Service Déchets 02 97 23 71 01

Un **composteur** pour 4 € ou 8 € selon le modèle (tarif applicable une seule fois par foyer). À retirer au Faouët - Centre Technique Déchets ménagers, Zone de Pont-Min. Une **aide à la location de broyeur à végétaux** d'un montant de 50 € pour les tailles et les branchages (aide limitée une fois par an et par foyer). Un service de location et lavage de **gobelets réutilisables** à l'Esat de Plouray.

En 2024, place au compostage partagé ! Vous n'avez pas de jardin mais le compostage des biodéchets vous intéresse. Des sites de compostage partagé vont être progressivement mis en place sur Roi Morvan Communauté. Manifestez-vous auprès du Service Déchets pour plus de renseignements et voir fleurir un site près de chez vous.

Contact : 07 57 68 42 46 ou l.denes@rmcom.bzh



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

DU 18 AU 26 NOVEMBRE 2023

BAUD COMMUNAUTÉ : dans le cadre de l'accompagnement « *Mes écogestes pour aujourd'hui et pour demain* », venez partager un **moment convivial** autour d'un café, avec la présence de clowns... pour discuter du tri des biodéchets et de la réduction des déchets (**le 18 novembre 2023 de 9h à 12h, Place de l'église à Pluméliau**).

Vous êtes fan des décomposeurs et, particulièrement, les sympathiques lombrics ? Vous aimez voir la matière organique retourner à la terre, et nourrir les plantes qui y poussent ? Cet atelier est fait pour vous ! Devenez un as du compostage, avec Élodie Guirlet de la Clé Ressource. Maîtresse composteuse et écologue, elle décrypte le compostage pour vous, mais aussi le paillage et le jardinage au naturel et répond à toutes vos questions.

> Le 25 novembre de 10h à 12h à la salle Narcisse Chailloux de Baud.

**Inscription préférable : reduisons@baudcom.bzh
Tél. 02 97 39 17 09**

Du 18 au 25 novembre, les sports seront à l'honneur avec les Jeux Olympiques 2024. **Et si c'était l'occasion de faire du réemploi d'articles de sport ?** En allant à votre activité sportive, déposez l'équipement qui ne vous sert plus.

Plus de détails sur www.baud-communaute.bzh

DES ANIMATIONS ET ACTIONS auront lieu sur tout le territoire. Vous trouverez la programmation des autres communautés de communes sur leur site :

> www.centremorbihancommunaute.bzh

> www.ploermelcommunaute.bzh

DE L'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

Tri des biodéchets : afin de trier et valoriser les biodéchets, des **composteurs** sont mis à disposition gratuitement. Des distributions avec une information et temps d'échanges sur la pratique du compostage sont organisées. Réserver votre composteur !

Inscription sur le site d'OBC : **Rubrique « environnement : compostage individuel ».**

Prochaines dates :

> lundi 27 novembre à La Gacilly

> jeudi 14 décembre à Saint Marcel.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR VOS TERRITOIRES



COLLECTE DES BIODÉCHETS & COMPOSTEURS

Les biodéchets constituent encore un tiers de nos poubelles et sont aujourd'hui incinérés avec les ordures ménagères. Ils pourraient être valorisés par un retour au sol via le compostage, ou en gaz et électricité par la méthanisation. Pontivy Communauté agit via deux dispositifs pour que tous les particuliers disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.



Sensibilisation au compostage et distribution gratuite de composteurs pour les ménages et les petites structures. Une session par mois est organisée au centre technique de Pontivy Communauté (inscription au 0 800 21 21 06).

Collecte des biodéchets alimentaires pour les gros producteurs (50^{aine} d'établissements) avec une valorisation de 200 tonnes de biodéchets/an.

Points d'apport volontaire (PAV) : pour les zones d'habitat dense de Pontivy où le compostage individuel est peu adapté, un service de collecte des biodéchets (points d'apport volontaire) est proposé aux habitants et petits commerces. Des badges pour l'accès peuvent être demandés gratuitement au 0 800 21 21 06.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SE POURSUIT POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Accompagnement « **Synergies Durables** » autour de l'économie circulaire, en partenariat avec la Chambre de Commerce du Morbihan et Ty Waste. Un atelier ouvert à tous types de structures (entreprises, associations, artisans, commerçants, établissements publics...) aura lieu le **vendredi 17 novembre**. Les synergies identifiées peuvent contribuer à réaliser des économies d'énergie et réduire la quantité de déchets sur le territoire.

1^{ÈRE} BOURSE AUX MATÉRIAUX LE 25 NOVEMBRE

Pour sensibiliser au réemploi des matériaux, Pontivy Communauté organise une **bourse aux matériaux** : les entreprises déstockent en donnant des matériaux (*surplus neufs, fins de séries, chutes de découpe...*) réduisant ainsi leurs déchets en évitant que ces matériaux ne finissent en déchèterie, tout en permettant aux particuliers/bricoleurs d'accéder à des matériaux à bas prix. Cet événement, en partenariat avec Économie Circulaire 56 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, aura lieu lors du **forum Terr'Endro le 25 novembre (de 10h à 16h)** au parc des expositions (Pontivy), en parallèle du Salon de l'Habitat.

CONTACT : Solenn LE ROUZIC / Tél. **02 97 25 01 70**

Mail : solenn.lerouzig@pontivy-communaute.bzh

Plus d'infos : www.pontivy-communaute.bzh



À partir de janvier 2024, le système de redevance déchet va passer à la redevance incitative. Chaque entreprise aura un nouveau forfait avec un nombre maximum de passages en déchèterie et de dépôts d'ordures ménagères. Afin de bien préparer ce changement de facturation, il est impératif de prendre connaissance du fonctionnement de la nouvelle plateforme web.

Pour y accéder :

www.centremorbihancommunaute.bzh

LA REDEVANCE SPÉCIALE ARRIVE



Roi Morvan Communauté collecte les déchets et finance ce service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour certains producteurs non ménagers (entreprises, administration, ...), cette taxe n'est pas adaptée par rapport à la production de déchets. Réglementairement, la collectivité peut demander à ces « non-ménages » une **redevance spéciale**, à hauteur du service rendu pour la collecte et le traitement des déchets. L'instauration de cette redevance permet de réduire le volume des déchets en sensibilisant sur la production de déchets, d'augmenter le tri, d'optimiser le système de collecte, et d'améliorer l'équité fiscale entre les ménages et les « professionnels ». Les « non-ménages » concernés ont été contactés cet été pour une mise en application pour le 1^{er} janvier 2024. Le service Déchets Ménagers reste à votre disposition pour vous aider dans la gestion de vos déchets.

JE DONNE... JE RECHERCHE : ÉCHANGEONS NOS RESSOURCES !

Une nouvelle page vient d'apparaître sur le site internet de Roi Morvan Communauté ! : « Je donne... Je recherche ». Elle est destinée à faire connaître un déchet que vous produisez dans votre activité, mais qui potentiellement intéresserait une autre personne : *des seaux en plastique, des cintres, du papier bulle...* les premières annonces ont été publiées ! Le service Déchets s'occupe de la mise en ligne de vos annonces et de la mise en contact. **Jetez-y un coup d'œil !**

Le site internet évolue pour aider les « professionnels » à rester informés sur les solutions locales de gestion des déchets et de la réglementation en vigueur. Une rubrique vous est spécialement dédiée.



CONTACT : Tél. **02 97 23 71 03**

Mail : dechetsmenagers@rmcom.bzh



TRI DES BIODÉCHETS

Baud Communauté a souhaité que chaque habitant trouve une solution adaptée à sa situation : le **compostage individuel** en composteur de jardin pour ceux qui ont du terrain, les **conteneurs à biodéchets** pour ceux qui ne peuvent pas composter. Face au succès rencontré, de nouveaux conteneurs seront mis en place avant la fin de l'année 2023 !



HARMONISATION DE LA COLLECTE : UN NOUVEAU DISPOSITIF À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les ordures ménagères seront collectées en colonnes sur des Points d'Apports Volontaires (équipées d'un système de contrôle d'accès avec la « carte déchets »). Les papiers ne seront plus collectés en colonnes mais avec les emballages dans des bacs individuels pucés, qui seront à présenter à la collecte sur des points de rassemblement proche des habitations.

En 2024, les travaux d'implantation de Point d'Apport Volontaires pour les ordures ménagères vont être réalisés. Les bacs d'emballages sur le secteur de La Gacilly seront pucés. Pour le secteur de Malestroit, des bacs individuels pucés seront distribués. Enfin, une nouvelle grille tarifaire pour la facturation en tarification incitative sera créée.

En 2025, débuteront la collecte des ordures ménagères en colonnes et la collecte des emballages et des papiers en bacs individuels. Une facturation à blanc sera envoyée avec un accès à un portail web.

Carte d'accès déchets : Elle est obligatoire pour rentrer en déchèterie et sera indispensable au 1^{er} janvier 2025 pour le passage en tarification incitative, d'où l'importance de venir la chercher. La remise de carte se fait uniquement sur rendez-vous à **La Gacilly** ou à **Malestroit**. Pour ceux ne la possédant pas encore, venez la chercher !

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE & TERRITORIALE (EIT) :

Le service Développement Économique a démarré des « ateliers Économie Circulaire » auprès des professionnels en collaboration avec AMC Solutions : entreprise de l'incubateur « Grenier Numérique » (La Gacilly) en charge de l'animation et du suivi des synergies locales inter-entreprises qui émergent lors d'échanges entre des entreprises : *biens divers, services, énergie*. **Tous les professionnels sont les bienvenus pour les 3 prochains ateliers** qui auront lieu à 8h, le **29 novembre à Malestroit** au siège de la collectivité (Parc d'activités Tirpen, Malestroit), le **19 décembre à La Gacilly** au Grenier Numérique (Place de la Ferronnerie, La Gacilly) et le **23 janvier 2024 à Guer** au centre d'affaires du Val Coric (PA Val Coric, Guer).

ÉVOLUTION EN DÉCHÈTERIES

À partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion des déchèteries va être reprise en régie par les agents de la collectivité pour améliorer le service et mieux sensibiliser sur le tri. Des nouveaux horaires vont être mis en place. La réouverture de la déchèterie de Carentoir est prévue pour juillet 2024. (Retrouvez les sur www.oust-broceliande.bzh).

Deux Points d'Apports Volontaires de biodéchets ont été installés sur le territoire !

à **Malestroit** (7 rue de l'Eperon) et à **La Gacilly**, (parking au croisement de la rue Marcel Chesnais et la rue Saint Vincent). D'autres points seront déployés au cours des mois à venir. Pour les usagers concernés par ce dispositif, vous pouvez venir récupérer votre bioseau !



CONTACT : Tél. **02 97 75 01 02**

Mail : dechets@oust-broceliande.bzh



À LA CANTINE, ON NE JETTE PLUS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES, ON LES COMPOSTE !



D'ici fin 2023, 18 composteurs en bois seront installés, aux abords des restaurations collectives des mairies, établissements scolaires et maisons de retraite. Au total, près de 40 tonnes de déchets alimentaires par an reviendront à la terre, au lieu d'être acheminés dans les ordures ménagères dans une logique d'économie circulaire. À la suite d'une pesée des déchets alimentaires des cantines, les référents de chaque établissement ont bénéficié d'une formation, pour apprendre à bien composter. *Déposer les restes alimentaires, ajouter du broyat, brasser et contrôler la bonne décomposition* sont les gestes qu'ils accomplissent au quotidien. Le compost obtenu revient à la terre. Pour aller plus loin, **la réduction du gaspillage** est incontournable. Dans les cantines, environ 120 gr de nourriture/convive/repas sont jetés, soit 1,7 tonnes par an pour une cantine (100 élèves). Le gaspillage alimentaire a des impacts sur l'environnement : *gaspillage de ressources naturelles pour la production et le transport des aliments...* Ainsi, Ploërmel Communauté réalise des diagnostics et des formations pour les restaurations collectives volontaires. À la clé, des pistes pour moins jeter, *par exemple ajuster les quantités de pain et le moment auquel il est servi...*

Vous cherchez une solution pour trier vos déchets alimentaires ?

CONTACT : Emmanuelle LE BAYON - Tél. **02 97 73 25 48**

Mail : economiecirculaire@ploermelcommunaute.bzh

Sittommi

Syndicat Intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du morbihan Intérieur

📍 1 rue Denis Papin - BP 30218 - 56305 PONTIVY Cedex

📞 Tél. **02 97 07 13 15**

✉ contact@sittommi.fr

🌐 www.sittommi.bzh

Avec la participation de

